



## PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 26 juillet 2022

## Prévention des incendies : la préfète appelle à une vigilance accrue dans le Bas-Rhin

Depuis le début de l'été, l'absence de pluies augmente la sensibilité des forêts aux incendies. Le département est dans une situation de sécheresse préoccupante, certains bassins hydrographiques ayant déjà été placés en état d'alerte.

9 feux de forêt sur 10 dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes.

**Josiane Chevalier, préfète du Bas-Rhin, rappelle les mesures réglementaires applicables** dans le département pour éviter les feux :

#### Il est interdit :

- d'allumer tout type de feux dans les massifs forestiers, les boisements et les plantations ainsi qu'à moins de 200 m de ces formations végétales sauf pour les habitations.  
Cette mesure ne s'applique pas aux propriétaires sylvicoles sous conditions de prévenir les pompiers en amont, surveiller constamment le feu et garantir un accès aux véhicules de secours.
- de fumer dans les massifs ou sur les voies qui les traversent.
- d'effectuer des lâchers de lanternes volantes, comme les lanternes célestes ou lanternes thaïlandaises.

Les propriétaires de forêts doivent également débarrasser en cours d'exploitation et, au plus tard en fin d'exploitation, les chemins forestiers pour permettre la circulation des véhicules de lutte contre les incendies.

Comme cela a déjà été le cas ces dernières semaines, des mesures plus restrictives pourront être prises en fonction de l'évolution de la situation.

#### Dans ce contexte, il est recommandé dans toutes les forêts de :

- reporter les travaux de broyage des végétaux et tous travaux susceptibles de provoquer des étincelles
- limiter la pénétration des véhicules motorisés en forêt et respecter les barrières fermées
- observer de manière générale la plus grande prudence et une vigilance accrue.

## Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Prévenez rapidement les sapeurs-pompiers (18) en leur donnant le plus de précisions possibles telles que la localisation, position GPS, numéro de parcelle, moyens d'accès pour les secours...
- Vous pouvez essayer d'éteindre un feu naissant avec de la terre, du sable ou de l'eau.
- Attention : battre le feu avec des branchages peut conduire à sa propagation !
- Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.
- A pied, rechercher un écran de protection (rocher, butte de terre, mur...).

Ensemble, protégeons nos forêts et limitons les risques de départ de feu !

Toutes les informations et tous les bons réflexes :

<https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>

## Contact presse

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 45 59 26 76

Mél : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture du Bas-Rhin

Tél : 03 88 21 67 68

[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)